

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire.

Etaient présents : M. Gilles CROSNIER, M. Thierry BOURGEVIN, Mme Ghislaine BIGOT, M. Mathieu BOURGEOIS, M. Serge RINGWALD, M. Philippe LACHON, Mme Véronique GRANDVILLAIN, M. Jean-Lou GRANDVILLAIN, Mme Marie-Christine MORIN, M. Fabrice VACON, Mme Christelle PONTHEUX, Mme Delphine THOMIN, M. Pierrick de BEUKELAER, Madame Charlène PICAULT donne pouvoir à Mme Delphine THOMIN formant la totalité des membres en exercice.

Absent : Néant

M. Fabrice VACON est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal soulève des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est validé.

Monsieur le Maire demande le retrait de deux points à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un bien immobilier,
- Cession terrains Communauté de Communes Cœur de Beauce,

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le trésorier de la commune de Orgères-en-Beauce lui a transmis le compte de gestion du budget général, pour l'exercice 2023 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le trésorier de la commune de Orgères-en-Beauce lui a transmis le compte de gestion du budget du service de l'eau, pour l'exercice 2023 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du budget du service de l'eau pour l'exercice 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le trésorier de la commune de

Orgères-en-Beauce lui a transmis le compte de gestion du budget du service de l'assainissement, pour l'exercice 2023 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du budget du service de l'assainissement pour l'exercice 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Serge RINGWALD, en l'absence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire qui s'est retiré pour le vote, le compte administratif du budget principal 2023 de la commune est examiné et soumis au vote.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal

En section de fonctionnement les dépenses sont arrêtées à la somme de 751 301.09 € et les recettes à la somme de 1 320 154.44 €

Résultat de clôture : 568 853.35 €

En section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à la somme de 669 632.95 € et les recettes à la somme de 637 806.79 €

Résultat de clôture : - 31 826.16 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – SERVICE DE L'EAU

Sous la présidence de Monsieur Serge RINGWALD, en l'absence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire qui s'est retiré pour le vote, le compte administratif du budget annexe du service de l'eau 2023 est examiné et soumis au vote.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget annexe du service de l'eau

En section de fonctionnement les dépenses sont arrêtées à la somme de 182 409.05 € et les recettes à la somme de 176 725.12 €

Résultat de clôture : - 5 683.93 €

En section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à la somme de 440 148.53 € et les recettes à la somme de 587 256.99 €

Résultat de clôture : 147 108.46 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Serge RINGWALD, en l'absence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire qui s'est retiré pour le vote, le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement 2023 est examiné et soumis au vote.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget annexe du service de l'assainissement :

En section de fonctionnement les dépenses sont arrêtées à la somme de 184 246.40 € et les recettes à la somme de 179 035.10 €

Résultat de clôture : - 5 211.30 €

En section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à la somme de 642 596.00 € et les recettes à la somme de 750 348.28 €

Résultat de clôture : 107 752.28 €

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal comme suit :

- section d'investissement : déficit de 31 826.16 €
- section de fonctionnement : excédent de 568 853.35 €

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 31 826.16 € à l'article 001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2024
- 31 826.16 € à l'article 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2024
- 537 027.19 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2024

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du service de l'assainissement comme suit :

- section d'investissement : excédent de 147 108.46 €
- section de fonctionnement : déficit de 5 683.93 €

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 147 108.46 € à l'article 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2024
- 5 683.93 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du service de l'eau comme suit :

- section d'investissement : excédent de 107 752.28 €
- section de fonctionnement : déficit de 5 211.30 €

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 107 752.28 € à l'article 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2024
- 5 211.30 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Après présentation par M. le Maire des budgets primitifs 2024 du budget général, du service de l'eau et du service de l'assainissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les budgets primitifs 2024 du budget général, du service de l'eau et du service de l'assainissement (budgets votés par chapitre).

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2024 les taux des taxes fiscales, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.85 %
- Taxe d'habitation : 11.40 %

LOCATION LICENCE IV

Après que Pierrick de BEUKELAER ait quitté la salle, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Bertrand BLOT et Madame Marine COCHARD ont fait la demande de location de la licence IV de débit de boisson pour le restaurant, café, bar « LE SAINTE BARBE ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer cette licence à Monsieur Bertrand BLOT et Madame Marine COCHARD pour un loyer annuel de 1200,00 € indexé sur le coût des loyers commerciaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner tous pouvoirs pour signer le bail qui sera rédigé à la SELARL NOTAIRES DE BEAUCE.

Les frais notariés seront à la charge du locataire.

GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT EURÉLIEN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office Public de l'Habitat d'Eure et Loir va entreprendre la réhabilitation de 10 logements collectifs situés du n° 56 au n° 76 rue de Cambrai.

Par courrier en date du 14 février 2024, HABITAT EURELIEN sollicite la garantie à hauteur de 50 % de la commune de Orgères-en-Beauce pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 348 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de ravalement, couverture, isolation, menuiseries extérieures, double cloison, peinture, plomberie, électricité des 10 logements.

Les Caractéristiques de l'ECO PRET sont les suivantes :

Montant : 348 000.00 €

Durée : 25 ans
Taux d'intérêt : 2.75 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe de garantie à hauteur de 50 % du prêt.

GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT EURÉLIEN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office Public de l'Habitat d'Eure et Loir va entreprendre la réhabilitation de 10 logements collectifs situés du n° 38 au n° 56 rue de Cambrai.

Par courrier en date du 14 février 2024, HABITAT EURELIEN sollicite la garantie à hauteur de 50 % de la commune de Orgères-en-Beauce pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 270 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de ravalement, couverture, isolation, menuiseries extérieures, double cloison, peinture, plomberie, électricité des 10 logements.

Les Caractéristiques de l'ECO PRET sont les suivantes :

Montant : 270 000.00 €
Durée : 25 ans
Taux d'intérêt : 2.75 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe de garantie à hauteur de 50 % du prêt.

Tableau des Indemnités

QUESTIONS DIVERSES :

- Le tour de garde des élections européennes du 9 juin 2024 est effectué ;
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal :
 - du traitement sans phyto des chenilles processionnaires,
 - du nom retenu pour l'école de Orgères : L'école des APPRENTIS'SAGES,
 - du taux de la TAM retenu pour l'année 2025,
 - de la décision du Crédit Mutuel de retirer le GAB de l'agence de Orgères,
 - de la mise aux normes de l'éclairage du stade,
 - des travaux de réfection de la voirie rue de l'Eglise,
 - du projet de la maison des assistantes maternelles,
 - de la demande d'emplacement de pizzeria ambulante,
 - de l'installation du dentiste
 - de la visite qui a eu lieu au Sénat,
 - du courrier de remerciement de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de la subvention versée,
 - du courrier de M. Albéric de Montgolfier concernant la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération,
 - Du repas communal du 17 mars (82 personnes présentes)

Le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes de subventions de la fondation du patrimoine et de l'UFOLEP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

